



Séance du 7 février 2022

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice	Qui ont pris part à la délibération
51	32

Objet de la délibération
FINANCES Convention avec les EPCI pour le groupement de commande City Pass Tourisme
Référence
14_20220702_1.4.3

Date de la convocation
01/02/2022

Date d'affichage
11/02/2022

L'année deux mille vingt-deux, le sept février à 09 heures 30 minutes, le Comité Syndical du Pôle métropolitain du Grand Amiénois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'Amphithéâtre Jean CAVAILLES – Espace Dewailly à Amiens, sous la présidence de M. Pascal RIFFLART, Président.

Etaient présents : Mme FOURÉ, DECLE, RIFFLART, Mme SAVARIEGO, Mme DELÉTRÉ, DARRAGON, Mme PINON, DEBART, BOCQUILLON, DOVERGNE, Mme THIEBAUT, GAILLARD, DELFOSSE, Mme A-M LEMAIRE, WATELAIN, DESFOSSÉS, BOHIN, MAGNIER, THUILLIER, Mme LEROY, BABAUT, CHEVIN

Excusés ayant donné procuration :

M. MERCUZOT a donné pouvoir à M. DECLE
 Mme VERRIER a donné pouvoir à M. RIFFLART
 M. RENAUX a donné pouvoir à M. RIFFLART,
 M. OURDOUILLÉ a donné pouvoir à Mme FOURÉ
 M. CAPELLE a donné pouvoir à M. DOVERGNE
 M. FRANCOIS a donné pouvoir à M. GAILLARD
 M. STOTER a donné pouvoir à M. DESFOSSÉS
 Mme DE WAZIERS a donné pouvoir à M. DESFOSSÉS
 M. DURIEUX a donné pouvoir à M. MAGNIER
 M. DINOUARD a donné pouvoir à M. BABAUT

Excusés, absents : M. SAVREUX, FOUCAULT, GEST, THEVENIAUD, Mme RODINGER, DESSEAUX, DUFOUR, VANDEPITTE, SURHOMME, Mme QUIGNON, DELNEF, SUIN, Mme A. LEMAIRE, Mme CARON-DECROIX, CLIQUET, LENGLET, NOBLESSE, PETIT, Mme HIVER

A été nommé(e) secrétaire de séance : M. DECLE

La stratégie de développement touristique partagée du Grand Amiénois préconise de travailler à la création d'un « City Pass » élargi à l'échelle des 8 EPCI du territoire. Dans son rôle d'animateur et de coordinateur de cette stratégie, le Pôle métropolitain du Grand Amiénois va finaliser ce projet afin de favoriser l'émergence d'un outil moderne et attractif pour les visiteurs à l'échelle de la destination « Grand Amiénois ». Dans ce cadre, le Pôle métropolitain du Grand Amiénois et les EPCI membres souhaitent mettre à disposition des visiteurs du territoire un « Pass Tourisme » permettant d'accéder aux principaux équipements touristiques et culturels moyennant un prix forfaitaire pour des durées de 1, 2 ou 3 jours.

En termes de compétence, le Pôle métropolitain du Grand Amiénois (PMGA) dispose dans ses compétences, celle-ci avant été conservée au niveau des EPCI du Pôle. Dans ce cas, la mise en place d'un groupement de commande est incontournable et doit précéder toute publication d'avis d'appel public à concurrence. Il est donc nécessaire de faire délibérer tous les EPCI sur la convention de groupement de commande proposée en annexe avant toute procédure de marché relative à ce projet.

Le financement du projet se fera en fonction des besoins des EPCI du Pôle signataire de la présente convention de groupement de commande. Pour mémoire, le coût de mise en place est estimé à 25 000 € HT la première année, et à 5 000 € HT pour chacune des deux années suivantes (soit 35 000 € HT).

Il est demandé au Comité Syndical d'autoriser le président à signer la convention de groupement de commande, à solliciter les EPCI membres du Pôle et de mettre en place son application.

Le Comité syndical,
Entendu l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré.
A l'unanimité

- Valide la mise en place d'un groupement de commande avec les EPCI du Pôle métropolitain du Grand Amiénois pour la création et l'application d'un City Pass Tourisme.
- Autorise le Président à signer la convention de groupement de commande et à solliciter les EPCI membres du PMGA pour la mise en application.

Fait et délibéré le 7 février 2022
Et ont signé les membres présents ;
Pour extrait conforme,

Le Président,
P. RIFFLART